REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 99-253 DU 19 MAI 1999

Chargeant Monsieur Albert TEVOEDJRE ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi, de l'intérim du Président de la République pour compter du 19 Mai 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;

VU la proclamation le 1er avril 1996 par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 18 mars 1996 ;

VU le décret n° 98-280 du 12 juillet 1998 portant composition du gouvernement ;

D E C R E T E :

Article 1er. - Pendant l'absence de Monsieur le Président de la République, chef de l'Etat, chef du gouvernerment, Monsieur Albert TEVOEDJRE, ministre du Plan, de la restructuration économique et de la promotion de l'emploi est chargé d'assurer l'intérim dès le départ de la délégation présidentielle pour Accra (République ghanéenne).

Article 2.- Il est délégué à Monsieur Albert TEVOEDJRE durant cette période, les pouvoirs de chef du gouvernement.

.../...

Article 3. - Le présent décret sera publié au Journal officiel.

Fait à Cotonou, le 19 mai 1999

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU. -

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MPREPE2 AUTRES MINISTERES 16 SGG 4 DC/MIL 2 DEPARTEMENTS 6 JO 1.-